



FICHE TECHNIQUE MARS 2013 **CONGÉS et JOKER**

CONGES

Parmi les mesures applicables à l'ensemble des salariés d'AF, la direction a réduit le nombre de jours de congés annuels qui passent pour les PNC de 48 à 45 jours par an.

- Sur l'année IATA 2013 : 28 jours en été et 17 jours en hiver.
- À compter de IATA 2014 : Pour pouvoir bénéficier des 4 jours de majoration hiver, les PNC doivent prendre un maximum de 26 jours en été.

Si vous prenez plus de 26 jours en été, vous perdez la majoration hiver de 4 jours et le nombre total de jours de CA annuels est donc de 41 jours.

JOURNEES JOKER

Les journées joker n'ont pu être sauvegardées qu'au prix d'un encadrement plus sévère. En revanche le nombre maximum de dates d'embargo est ramené de 15 à 10 par année IATA.

- Modifications des poses des journées joker :
 - Jusqu'au 1^{er} de M-1 ➤ Pas de contrainte
 - Jusqu'au 20 de M-1 ➤ Pas de contrainte sauf sur bloc réserve prévu.
 - Entre le 20 et le 24 de M-1 ➤ Pose possible si modification du TDS du PNC pendant cette période.
 - Après la sortie du TDS :
 - Pour une activité en **SEMAINE**, possibilité de poser un joker jusqu'à **J-2 18H**
 - Pour une activité sur **WEEK-END** ou **JOUR FÉRIÉ**, possibilité de poser un joker jusqu'à **J-4 18H**